



**Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise**

**Liste des délibérations examinées
Comité Syndical du 12 Décembre 2024**

1	Compétences obligatoires- Modification des représentants du SMMAG au sein de la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC).	Adoptée
2	Compétences obligatoires - Convention de mise à disposition des services ressources entre le SMMAG et ses EPCI membres.	Adoptée
3	Compétences obligatoires - Modification des effectifs du SMMAG.	Adoptée
4	Compétences obligatoires - Evolution du temps de travail du SMMAG.	Adoptée
5	Compétences obligatoires - Modification des statuts du SMMAG.	Adoptée
6	Compétences obligatoires - Rapport sur les orientations budgétaires 2025 du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise.	Adoptée
7	Compétences obligatoires - Budget Principal - Ouverture anticipée des crédits d'investissement - Exercice 2025.	Adoptée
8	Budget Annexe Mobilités Partagées, actives et intermodalités - Ouverture anticipée des crédits d'investissement - Exercice 2025.	Adoptée
9	Budget Annexe Mobilités urbaines - Ouverture anticipée des crédits d'investissement - Exercice 2025.	Adoptée
10	Compétences obligatoires - Clés de répartition budgétaire entre les membres du SMMAG pour financer la participation aux études et travaux ferroviaires.	Adoptée
11	Compétences obligatoires - Régularisations d'actifs : Budget principal et budgets annexes Mobilités urbaines et Mobilités partagées, actives et intermodalité.	Adoptée
12	Compétences obligatoires - SEM Territoires 38 - Rapport du représentant du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2023.	Prise acte
13	Compétences obligatoires - SPL Isère Aménagement - Rapport du représentant du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2023.	Prise acte
14	Compétences obligatoires - SPL SAGES - Rapport annuel du représentant du SMMAG au conseil d'administration pour l'exercice 2023.	Prise acte
15	Compétences obligatoires - SPL SAGES - Autorisation donnée au représentant du SMMAG à l'AGE de voter en faveur de l'augmentation de capital.	Adoptée
16	Mobilités urbaines - Association Standard 216 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.	Adoptée
17	Mobilités urbaines - Avenant 10 à la convention relative à des accords tarifaires avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. 2DL240105	Adoptée
18	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Avenant n°2 au marché de quasi-régie n° 2023-64 avec la SPL M TAG pour le dispositif d'accompagnement des habitants touchés par la mise en place de la Zone à Faibles Émissions pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur dans la métropole grenobloise - Autorisation donnée au Président à signer l'avenant.	Adoptée
19	Mobilités Urbaines - Avenant N°1 au contrat d'OSP conclu avec la SPL MTAG pour l'exploitation de M Rés0.	Adoptée
20	Mobilités urbaines - Autorisation de signature d'avenant au contrat de mise en œuvre d'une aide à la livraison entre le SMMAG, SOFUB et les Opérateurs de livraison en modes actifs relatif au programme ColisActiv'.	Adoptée
21	Compétences obligatoires - Convention de financement des études préliminaires pour la création de la halte ferroviaire de Domène.	Adoptée
22	Compétences obligatoires - Convention relative au financement des études d'avant-projet détaillé des accès français au tunnel franco-italien de la liaison ferroviaire Lyon-Turin. 2DL240105	Adoptée
23	Compétences obligatoires - Convention de financement de la phase de préfiguration dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain.	Adoptée
24	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Covoiturage spontané : Fourniture, exploitation, maintenance et développement de l'usage du service M Covoit Lignes + - Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2023-40 de fournitures courantes et de services.	Adoptée
25	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Travaux d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de La Bâtie à Saint-Ismier - Lot 2 Passerelle modes actifs au-dessus de l'autoroute - Avenant de transfert - Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°5 au marché n°2022-15.	Adoptée
26	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Liaison inter-rives Crolles-Brignoud : Dépôt du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture.	Adoptée
27	Mobilités urbaines - Engagement du SMMAG en matière d'obligations réglementaires sur le plan d'action unique sécurité tramway.	Adoptée